

STAGE VOLONTAIRE EN LICENCE LEA

A côté du stage obligatoire en S6, des stages volontaires en lien avec la formation peuvent être effectués en UE d'ouverture ou UE supplémentaire au cours de la licence LEA dans les conditions indiquées ci-dessous :

UE d'ouverture de stage volontaire - 3 ECTS

(du semestre 1 au semestre 5) :

Un stage de découverte ou d'approfondissement en lien avec la formation (3-4 semaines) peut être choisi comme UE d'ouverture **avec l'accord préalable de l'enseignant référent** (Mme BAUDRY : sbaudry@unistra.fr).

Modalités d'évaluation : rapport de stage de 5 à 6 pages (objectifs visés du stage : sensibilisation, découverte, etc., description brève de la structure d'accueil, description et analyse des tâches/missions, bilan critique du stage - compétences acquises, apport par rapport au projet d'études/professionnel visé)

UE supplémentaire de stage volontaire – ECTS en fonction de la durée et la nature du stage (du semestre 1 au semestre 6) :

L'étudiant pourra effectuer un stage volontaire (de découverte, d'approfondissement, de réorientation) qui devra être en lien avec la formation dans le cadre d'une UE supplémentaire **avec l'accord préalable d'un enseignant référent** (Mme BAUDRY). Celle-ci n'intervient pas dans le calcul de la moyenne du semestre et procure des crédits au-delà des 30 crédits prévus par semestre. Le volume ECTS obtenu dépendra de la durée du stage.

Modalités d'évaluation : rapport de stage de 5 à 6 pages (objectifs visés du stage : sensibilisation, découverte, etc., description brève de la structure d'accueil, description et analyse des tâches/missions, bilan critique du stage - compétences acquises, apport par rapport au projet d'études/professionnel visé).

Tout stage doit donner lieu à l'établissement d'une convention de stage que l'étudiant pourra éditer à partir de son ENT (cf. document spécifique sur les conventions de stage).

Un service civique, une expérience professionnelle, un projet étudiant entrepreneur validé par Pépité (pôle étudiant entrepreneur) en lien avec la filière LEA, qui répondent aux critères d'exigence requis, peuvent être valorisés le cas échéant en UE d'ouverture ou en UE supplémentaire avec l'accord préalable impératif d'un enseignant référent.

Ci-dessous les définitions des différents types de stages proposés à l'Université de Strasbourg :

	Stages volontaires de découverte	Stages volontaires d'approfondissement	Stages volontaires de réorientation
Objectif	Permettre une première découverte du milieu professionnel	Acquérir des compétences supplémentaires et favoriser l'insertion professionnelle	Favoriser le projet de réorientation de l'étudiant
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en cohérence avec la formation suivie ; • Aucun stage obligatoire n'est prévu pendant l'année universitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en cohérence avec la formation suivie ; • Si un stage obligatoire est prévu pendant l'année universitaire il ne peut être pris que comme UE supplémentaire et doit se dérouler de préférence après le jury de fin d'année ; • Pour les étudiants redoublants, avoir validé au moins un semestre dans l'année redoublée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant en première année d'une formation de premier cycle¹ ; • Le sujet du stage doit être cohérent avec le projet de réorientation. A ce titre il est fortement conseillé à l'étudiant de s'entretenir de ce projet de réorientation avec un conseiller de l'Espace Avenir ; • Le stage volontaire de réorientation ne peut faire l'objet que d'une UE supplémentaire.
Durée	Minimum 35h si UE supplémentaire, 70h si UE d'ouverture Maximum 300h	Minimum 70h.	Minimum 35h.
Période	Si UE d'ouverture, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire.	Si UE d'ouverture, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire. Pour les étudiants redoublants, le stage a lieu pendant le semestre validé. ²	Pendant toute l'année universitaire.
Procédure	Accord de l'équipe pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.	Accord de l'équipe pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée	Accord du tuteur pédagogique ou, le cas échéant d'un conseiller de l'espace avenir. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.
Evaluation en Licence LEA	<i>Rapport de stage de 5 à 6 pages.</i>	<i>Rapport de stage de 5 à 6 pages.</i>	<i>Rapport de stage de 5 à 6 pages.</i>

1 Sauf dérogation

2 Sauf dérogation par contrat pédagogique